



Les entreprises créées en 2010 en région Centre-Val de Loire, un bilan contrasté cinq années après

Avec un taux de pérennité de 61 %, les entreprises immatriculées en 2010 en Centre-Val de Loire ont une survie après cinq ans d'existence supérieure à celle des entreprises de France de province. Dans l'industrie, huit entreprises créées en 2010 sur dix sont toujours actives cinq ans plus tard. Les entreprises pérennes de la région ont embauché davantage qu'en France de province. Outre le secteur d'activité, la pérennité des entreprises est influencée par l'importance du capital de départ, le statut de société, le fait de reprendre une entreprise plutôt que d'en créer une nouvelle ou l'expérience du créateur. Ces déterminants s'observent de manière nuancée sur le territoire régional, entraînant certaines disparités géographiques avec des taux de création et de survie plus importants à l'est de la région.

Cédric Caudron

Au premier semestre 2010, 138 000 entreprises ont été créées en France métropolitaine (hors auto-entreprises), dont 3 256 en Centre-Val de Loire. Ces créations représentent un peu plus de 3 % du stock des entreprises de la région, signe d'un dynamisme plus marqué qu'en France métropolitaine (figure 1). Un an après leur création, la quasi-totalité des entreprises créées en 2010 étaient toujours en vie (92 %). 73 % étaient toujours actives après trois ans et 61 % après cinq ans

(méthodologie), ce qui représente près d'un point de plus que la moyenne de province.

Les entreprises créées dans le secteur de l'industrie sont les plus pérennes

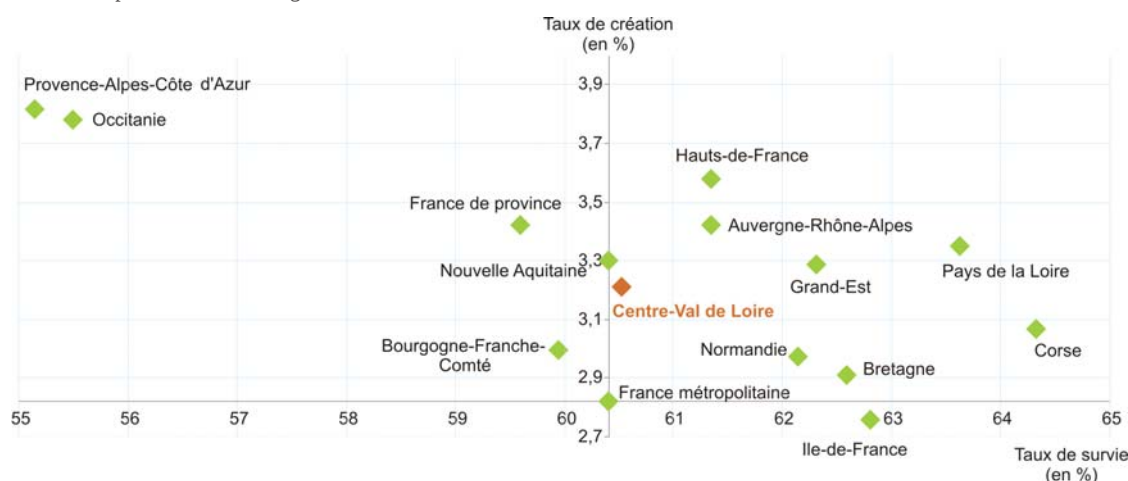
Le secteur d'activité d'une entreprise est un déterminant essentiel de sa survie (figure 2). En Centre-Val de Loire, les entreprises industrielles sont les plus pérennes avec 77 % de survie après cinq ans. Ce taux de survie est nettement supérieur à celui de ce même secteur en

France de province (+ 9 points). Le taux de création plus faible de ce secteur (2,7 %) (définitions) est lié à une préparation du projet de création plus solide et à un investissement plus important.

Les activités financières et d'assurance, l'enseignement, santé et action sociale ont des taux de survie (définitions) très élevés dans la région (respectivement 69 % et 72 %). Ces dernières proposent des services qui sont moins sensibles à la conjoncture économique. En outre,

1 La région Centre-Val de Loire dans la moyenne des autres régions

Taux de création et de pérennité dans les régions



le taux de création assez élevé pour le secteur de l'enseignement, santé et action sociale (4 %) illustre le développement de ces services, notamment dans les domaines du paramédical et de l'aide à la personne. À l'inverse, le secteur de l'immobilier possède le taux de pérennité le plus faible : seules 47 % des entreprises de ce secteur sont encore actives au bout de cinq ans, soit neuf points de moins qu'en France de province.

Les entreprises du commerce (commerce, transports, hébergement et restauration) et de la construction sont également moins pérennes, dans la région comme ailleurs.

La reprise d'une entreprise déjà existante est un gage de survie à cinq ans

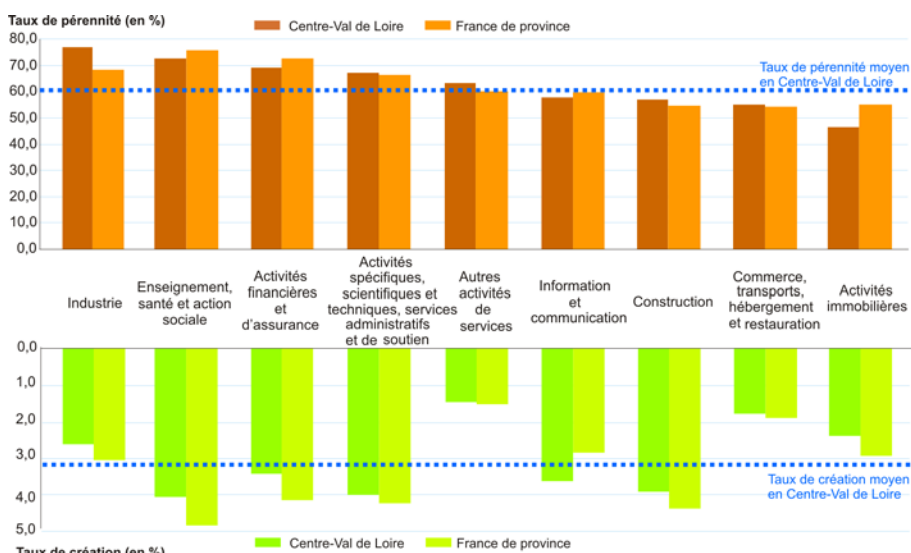
En Centre-Val de Loire comme en France de province, les reprises représentent 13 % des créations d'entreprises. Les reprises s'observent principalement dans le commerce dont 18 % des créations sont des reprises. La reprise de moyens existants joue favorablement sur le taux de survie : 69 % des entreprises reprises sont toujours en vie cinq ans après, contre 59 % pour les autres. Cet avantage à la reprise est plus marqué dans la région de trois points par rapport à la France de province sans qu'il y ait pour autant de spécificité identifiable (*méthodologie*). L'écart le plus important dans la région concerne le secteur des activités financières et d'assurance, où 91 % des reprises d'entreprises déjà existantes survivent contre 53 % des nouvelles créations.

66 % des créations en société sont pérennes

La catégorie juridique est aussi un déterminant significatif de la pérennité.

2 Les entreprises industrielles plus pérennes dans la région

Taux de pérennité et de création par secteur en Centre-Val de Loire et en France de province



Source : Insee, SINE 2010

Les sociétés, qui représentent six créations sur dix, ont un taux de survie de 66 % contre 53 % pour les personnes physiques. Parmi ces dernières, le statut d'agent commercial est le moins favorable (22 % d'entreprises pérennes au bout de cinq ans), celui des professions libérales le plus pérenne (70 %).

Un projet de départ solide favorise la pérennité

Une entreprise sera d'autant plus pérenne que son créateur aura préparé son projet professionnel. Plus le capital de départ est important, plus l'entreprise a de chances de survivre, cinq ans après sa création, à

caractéristiques identiques (*figure 5*), ces moyens financiers contribuant à l'équilibre du plan de financement.

En Centre-Val de Loire, parmi les 890 entreprises créées avec un capital de départ inférieur à 4 000 euros, 54 % sont encore actives après cinq ans contre près de trois sur quatre avec un investissement initial de plus de 80 000 euros. Les entreprises de l'industrie investissent davantage au moment de la création, ce qui explique aussi leur meilleure pérennité : 34 % des entreprises industrielles créées ont un capital de départ supérieur à 80 000 euros contre 25 % en province.

Les entreprises créées en 2010 en Centre-Val de Loire

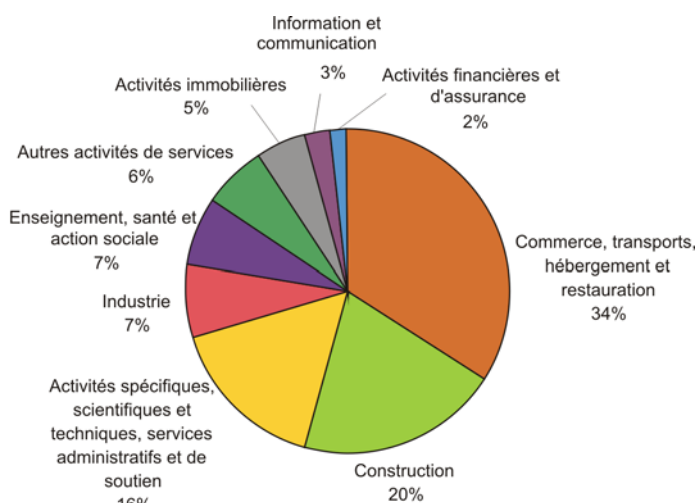
Au premier semestre 2010, il y a eu 3 256 créations en Centre-Val de Loire dont 1 213 relèvent de l'artisanat. 59 % des créations sont des sociétés. Les entreprises créées dans les secteurs du commerce (commerce, transports, hébergement et restauration) et de la construction représentent plus de la moitié (54 %) des créations d'entreprises (*figure 3*). L'industrie concentre 7 % des nouvelles entreprises. Au sein du secteur, deux tiers des entreprises sont créées dans l'industrie manufacturière et un tiers dans la production d'électricité. Les activités de sous-traitance sont particulièrement fréquentes dans l'industrie manufacturière (44 % des entreprises de ce secteur exécutent des travaux de sous-traitance pour d'autres entreprises).

70 % des entreprises créées au premier semestre 2010 n'ont aucun salarié. 60 % d'entre elles restent actives après cinq années. Les entreprises qui emploient des salariés sont cependant les plus pérennes : cinq ans après leur création, 71 % des 453 entreprises composées de deux salariés ou plus sont toujours actives. Les entreprises pérennes représentent 5 920 emplois (salariés et non salariés) à la création et 7 680 emplois cinq ans après. Les entreprises non pérennes représentaient quant à elle 1 910 emplois en 2010.

Les projets importants (avec un capital de départ supérieur à 80 000 euros) concernent surtout le commerce (40,3 %) et l'industrie (16,5 %).

3 Le commerce et la construction plus fréquents chez les créateurs en Centre-Val de Loire

Répartition des nouvelles entreprises par secteurs d'activité en Centre-Val de Loire



Source : Insee, SINE 2010

4 Les principaux déterminants de la pérennité

Variable	Modalités	Pérennité à 5 ans
Catégorie juridique	Personne physique	ref
	Personne morale	+++
Secteur d'activité	Industrie	ref
	Construction	---
	Commerce	---
	Transports et entreposage	+++
	Hébergement et restauration	---
	Activités financières et d'assurance	+++
	Activités immobilières	---
	Information et communication	-
	Activités de services administratifs et de soutien	--
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	+++
Âge	Moins de 30 ans	ns
	30 à 49 ans	ref
Sexe	Femme	ns
	Homme	ref
Niveau de diplôme	Niveau inférieur au baccalauréat	ns
	Baccalauréat technique ou professionnel	ns
	Baccalauréat général	ref
	Diplôme de 1er cycle	ns
	Diplôme de 2ème cycle	+
	Diplôme de 3ème cycle	++
Situation avant la création	Emploi	ref
	Chômage	-
	Inactif	ns
Lien entre le principal métier du créateur et l'activité de l'entreprise	Différente	---
	Identique, moins de 3 ans d'expérience	---
	Identique, 3 à 10 ans d'expérience	ref
	Identique, plus de 10 ans d'expérience	ns
Type de création	Entreprise nouvelle	ref
	Entreprise déjà existante	++
Création facilitée par des relations avec clients ou fournisseurs	Non	---
	Oui	ref
Vie en couple	Non	---
	Oui	ref
Moyens	Moins de 4 000€	ref
	de 4 000€ à moins de 16 000€	++
	de 16 000€ à moins de 40 000€	+++
	de 40 000€ à moins de 80 000€	+++
	80 000€ ou plus	+++
Nombre de salariés à la création	Sans salarié	ref
	Avec salariés	+++

ns : non significatif ; ref : référence

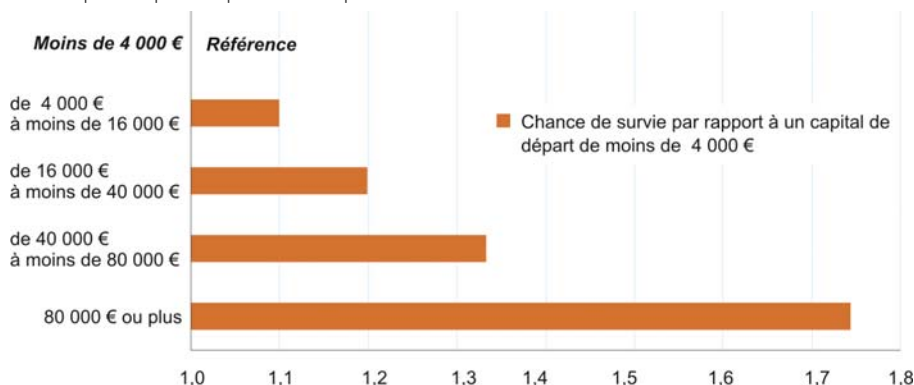
Lecture : créer une entreprise sous le statut d'une personne morale (société) plutôt que sous celui d'une personne physique (entreprise individuelle) améliore fortement les chances qu'elle existe encore 5 ans plus tard. Le signe "-" indique un effet minorant de la modalité de la variable en regard de la modalité de référence (ref), le signe "+" un effet majorant. Le degré de fiabilité de l'estimation est illustré par le nombre de signes. "+++" ou "---" indique que l'on a moins d'une chance sur cent pour que le diagnostic soit erroné, "++" ou "--" moins de cinq chances sur cent et "-" ou "+" moins de dix chances sur cent. ns signifie qu'il est impossible de se prononcer de manière robuste sur l'effet de la variable.

Champ : entreprises classiques créées au premier semestre 2010

Source : Insee, SINE 2010

5 Les entreprises qui investissent beaucoup presque deux fois plus pérennes

Effet du capital de départ sur la probabilité d'être pérenne



Lecture : si l'entreprise dispose d'un capital de départ entre 4 000 euros et moins de 16 000 euros, la probabilité de survivre est multipliée par 1,1 par rapport à celle qui dispose au départ de moins de 4 000 euros.

Source : Insee, SINE 2010

Le profil de l'entrepreneur joue sur la pérennité de son projet

Les entreprises créées par des jeunes de moins de 30 ans en 2010 sont moins pérennes que celles des créateurs plus âgés et notamment de ceux âgés entre 30 et 49 ans (figure 6). Ainsi, 62 % de ces derniers sont toujours à la tête de leur entreprise cinq ans après la création. Le lien entre le métier du créateur précédent la mise en œuvre de son projet et l'activité de l'entreprise qu'il vient de créer joue aussi un rôle sur la survie de l'entreprise. Les entrepreneurs qui possèdent une maîtrise du domaine dans lequel ils se lancent pérennisent davantage leur entreprise avec 62 % de survie après cinq ans contre 55 % pour ceux qui n'ont pas cette expérience.

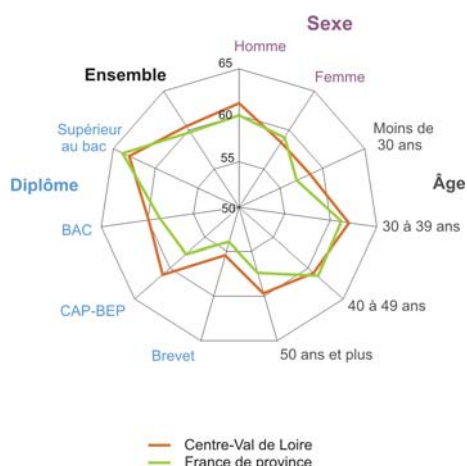
Être une créatrice ou un créateur n'a pas d'incidence directe sur la survie de l'entreprise. Toutefois, les femmes sont davantage tournées vers des secteurs moins pérennes : parmi elles, 45 % créent leur entreprise dans le commerce et l'immobilier, soit 8 points de plus que chez les hommes. De ce fait, le taux de pérennité de leur entreprise est inférieur de trois points à celui des hommes.

Les détenteurs d'un diplôme supérieur au baccalauréat créent les entreprises les plus pérennes. Une particularité de la région porte sur les moins diplômés. Ces derniers réussissent mieux à maintenir leur entreprise qu'en France de province. Le taux de survie d'une entreprise créée par un titulaire de CAP-BEP est plus élevé de trois points et celui d'un créateur détenteur du brevet d'un point. Cette différence, spécifique à la région, s'explique par un capital financier plus élevé au départ dans ces entreprises. Être diplômé d'un CAP-BEP y est même plus favorable qu'être diplômé du baccalauréat alors qu'en France de province la pérennité croît avec le niveau de diplôme. Suivre une formation après la création de l'entreprise n'influence en revanche pas la pérennité toutes choses égales par ailleurs.

Avoir un site Internet, ou être accompagné dans la création du projet par son entourage, un spécialiste ou une structure dédiée (avocat, conseiller juridique ou fiscal, Chambres de Métiers ou Chambres de Commerce, associations, incubateur, etc.) n'influencent pas directement la pérennité d'une entreprise mais sont des facteurs corrélés aux autres déterminants que sont notamment les moyens investis à la création de l'entreprise, le fait que l'installation soit facilitée par des relations avec des clients ou des fournisseurs, le nombre de salariés à la création ou encore le statut juridique de l'entreprise.

6 Les créateurs titulaires d'un CAP-BEP nettement plus pérennes dans la région

Taux de pérennité selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme du créateur



Source : Insee, SINE 2010

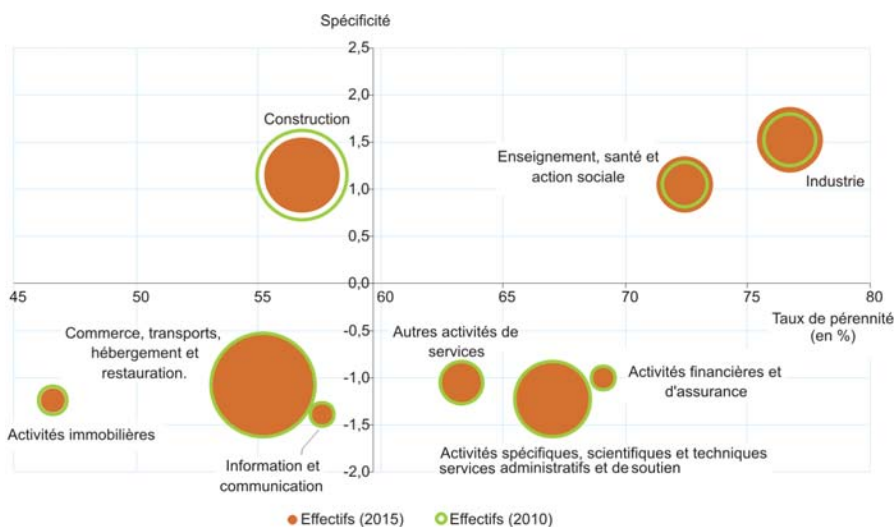
Les entreprises pérennes de la région ont créé 1 760 emplois entre 2010 et 2015

70 % des entreprises créées au premier semestre 2010 n'ont aucun salarié. 60 % d'entre elles ont survécu et 32,0 % ont créé au moins un emploi. Les entreprises de deux salariés ou plus sont à la fois les plus pérennes et celles qui créent le plus d'emplois (+ 12,7 % entre 2010 et 2015). Les entreprises créées au premier semestre 2010 et toujours en activité en 2015, comptaient 4 160 emplois (salariés et non salariés) à la création. En cinq ans, elles ont généré 1 760 emplois supplémentaires. Ces derniers ont presque compensé les 1 910 emplois créés en 2010 par les entreprises qui n'ont pas survécu depuis. Au total, le nombre d'emplois des entreprises créées au premier semestre 2010 diminue de 2,4 % en cinq ans contre 7,4 % en France de province.

Malgré un taux de survie moindre, le domaine du commerce, transports, hébergement et restauration contribue le plus aux nouvelles créations d'emplois (670 emplois). En hausse de 66 %, l'emploi dans le secteur de l'industrie représente 390 des nouveaux emplois générés par les nouvelles entreprises dans la région en cinq ans (figure 7), confirmant la dynamique de ce secteur dans la région. Le secteur de la construction, fortement impacté par la crise économique depuis 2008, perd 470 emplois dans la région entre 2010 et 2015.

Les nouvelles entreprises issues d'une reprise employaient 1 180 personnes en 2010. Elles offrent 1 460 emplois cinq ans plus tard (+ 24 %). L'industrie est le secteur d'activité ayant généré le plus d'emplois parmi ces entreprises, passant de 100 emplois à 390 entre 2010 et 2015.

7 L'industrie, une spécificité régionale

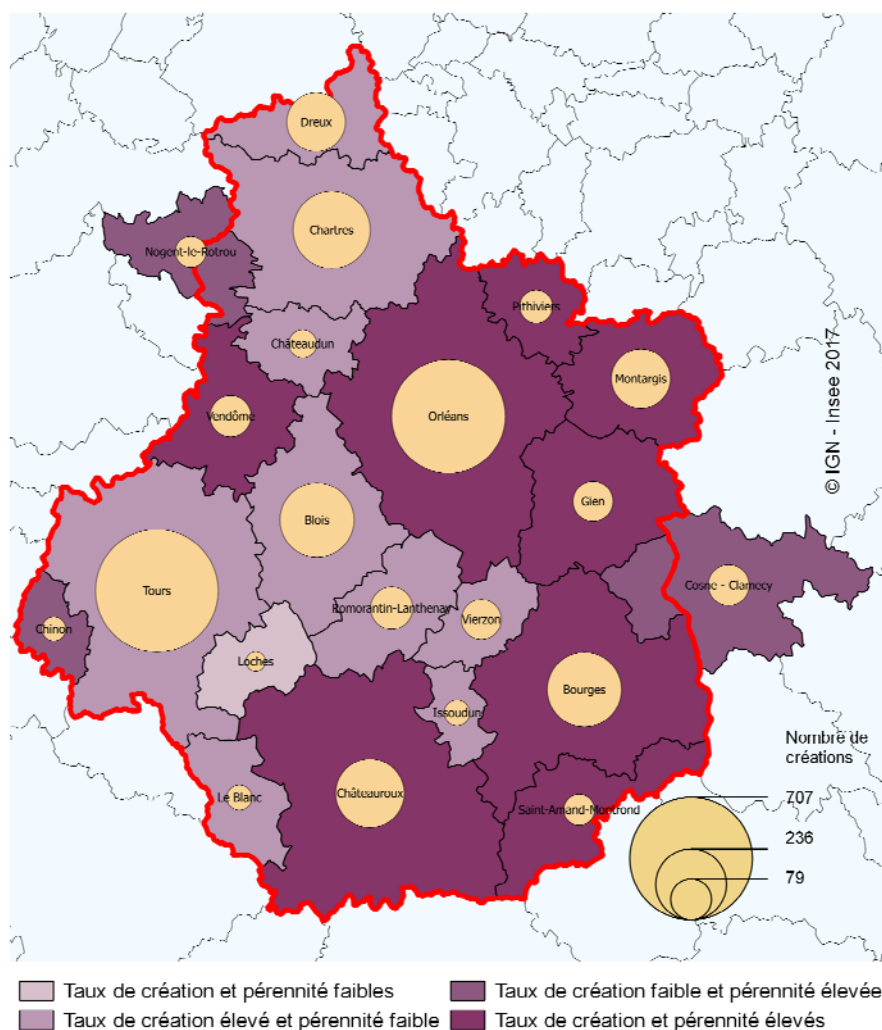


Lecture : la spécificité indique la position de la région par rapport à celle de la France de province en termes d'emplois. Par exemple, si la part des emplois dans un secteur est de 20 % pour la région Centre-Val de Loire et de 10 % pour la France de province, la spécificité sera de 2. À l'inverse, si la part des emplois dans un secteur est de 10 % pour la région Centre-Val de Loire et de 20 % pour la France de province, la spécificité sera de -2 sur le graphique.

Source : Insee, SINE 2010

8 Une meilleure survie à l'est de la région

Taux de création et de pérennité par zone d'emploi en 2010



Lecture : les différentes zones d'emploi de la région se départagent selon quatre profils différents en termes de création d'entreprises et de pérennité entre 2010 et 2015. Le premier profil regroupe les zones d'emploi qualifiées de « dynamiques » avec un taux de création et un taux de pérennité élevés (respectivement supérieurs à 2,2 % et 59,6 %), c'est le cas de la zone d'emploi d'Orléans. On distingue ensuite les zones d'emploi où le taux de création est faible mais où les entreprises ont une bonne survie, comme Chinon et Nogent-le-Rotrou. À l'inverse, certaines zones d'emploi ont un taux de création élevé mais leurs entreprises créées en 2010 sont moins pérennes, c'est le cas de Tours et de Blois. On distingue enfin une zone d'emploi en difficulté avec un taux de création et une pérennité faibles à Loches, où le nombre d'entreprises créées en 2010 est très faible.

Source : Insee, SINE 2010

La Région Centre-Val de Loire, acteur majeur dans l'accompagnement et le soutien aux entreprises

Le soutien au développement des entreprises et à la création d'emplois est l'une des priorités de la Région. Son action économique s'articule autour d'une gamme complète d'aides, appelées CAP (Contrats d'appui aux projets), qui couvre l'essentiel des besoins des entreprises (création d'entreprise, soutien de l'emploi, développement et innovation, recherche et développement, formation) et ceci quel que soit leur stade de vie. Plus particulièrement, pour soutenir la création d'entreprises, la Région propose le dispositif CAP'Création. Outre cet accompagnement financier, les services économiques de la Région apportent un soutien complet à l'entreprise en analysant de façon détaillée son projet et en l'accompagnant dans la formalisation de sa stratégie de développement.

Afin de disposer d'éléments de référence utiles dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises, la Région a noué un partenariat avec l'Insee permettant d'étudier de façon régulière l'évolution des nouvelles entreprises créées et les facteurs contribuant à leur pérennité.

En 2010, la Région a accordé 639 aides aux entreprises classiques pour un montant de près de 12,9 millions d'euros, afin d'aider à la création, à l'innovation ou à l'exportation. Les dispositifs d'aides à la création (CREATEM et CAP'Création Centre) représentent 45,8 % des entreprises aidées par le Conseil régional et 44,5 % des montants votés.

84 % des entreprises aidées par le Conseil régional et créées en 2010 sont pérennes après cinq années d'activité. Le montant moyen des aides pour ces entreprises est d'un peu plus de 19 000 euros et concernent majoritairement des entreprises de la construction et du commerce. Chez les artisans, plus concernés par les aides de la Région que les autres entreprises, les aides se portent principalement sur les secteurs de la construction (36 %) et de l'industrie (28 %). Les créateurs aidés sont pour la moitié d'anciens chômeurs âgés entre 30 et 40 ans.

Les entreprises plus pérennes dans les zones d'emploi tournées vers l'industrie

Entre 2010 et 2015, les nouvelles entreprises résistent mieux dans les zones d'emploi du Loiret et du Cher (*figure 8*), mais aussi dans celles comme Chinon (82 % de taux de survie) et Nogent-le-Rotrou (75 %), moins dynamiques en termes de créations d'entreprises.

Le capital de départ et le secteur d'activité expliquent principalement ces disparités.

Dans les zones d'emploi où la pérennité est élevée (supérieure à 60 %), près de 20 % des créateurs ont un capital de départ supérieur à 80 000 euros contre 14 % dans les zones d'emploi où la pérennité est faible.

Les zones d'emploi où la survie est meilleure sont celles où les créateurs se lancent plus dans le secteur de l'industrie. Dans les zones d'emploi comme Vendôme, Chinon, Nogent-le-Rotrou ou encore Saint-Amand-Montrond, les

entreprises industrielles représentent jusqu'à 27 % des nouvelles entreprises. À l'inverse, dans la plupart des zones où la pérennité est faible telles que Loches, Vierzou, Blois ou encore Tours, moins de 10 % des nouvelles entreprises se font dans le secteur de l'industrie. Le relatif dynamisme des zones d'emplois du sud-est de la région se vérifie aussi bien dans l'artisanat que pour les autres entreprises. ■

Une meilleure survie chez les artisans

Parmi les 3 256 nouvelles entreprises de Centre-Val de Loire créées au premier semestre 2010, 1 213 sont artisanales. Les entreprises de l'artisanat sont plus pérennes : 62 % d'entre elles sont encore actives cinq ans après leur création.

Près de la moitié des artisans se lancent dans le secteur du bâtiment (*figure 9*), principalement dans la maçonnerie, la couverture, la plomberie ou le chauffage. Ils représentent 90 % des créations dans la construction. Dans ce secteur, le taux de survie est de 57 % contre 52 % pour les autres entreprises. Toutefois, l'écart le plus important concerne le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration où la pérennité pour les artisans, tels que les bouchers, boulangers ou traiteurs est de 63 % contre 53 % pour les autres entreprises qui regroupent notamment les franchises, les transporteurs de fret et les supermarchés.

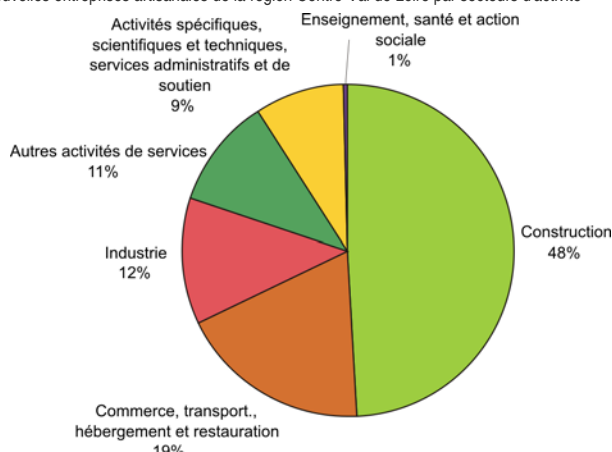
Les reprises concernent 12 % des créations d'entreprises artisanales au premier semestre 2010. Dans le commerce particulièrement, un quart des unités artisanales existaient déjà avant qu'elles ne soient reprises.

L'influence de l'investissement initial chez les artisans est moindre que chez les autres créateurs. Ainsi, 57,5 % des entreprises artisanales avec un capital de départ inférieur à 4 000 euros sont encore en vie au bout de cinq ans contre 67,4 % pour celles qui se sont créées avec plus de 80 000 euros, soit un gain de 10 points de pérennité contre 25 points pour les autres entreprises.

Chez les artisans, les entreprises pérennes ont généré 2 040 emplois au premier semestre 2010 et 680 emplois supplémentaires entre 2010 et 2015. Les entreprises non pérennes concernent 750 emplois en 2010. En cinq ans, le nombre d'emplois lié à l'artisanat a ainsi baissé de 3,5 % contre 10,5 % en France de Province. Le secteur de la construction, qui représente 580 emplois en 2010 parmi les entreprises de l'artisanat pérennes, a généré le plus d'emplois supplémentaires en cinq ans (350 emplois) même si cela n'a pas suffi à compenser les 460 emplois des entreprises non pérennes.

9 Les artisans se lancent principalement dans le bâtiment

Répartition des nouvelles entreprises artisanales de la région Centre-Val de Loire par secteurs d'activité



Lecture : les secteurs d'activités sont présentés selon la nomenclature d'activités française. Cependant, dans l'artisanat, les activités liées au secteur de l'industrie correspondent à la production, celles liées à la construction correspondent au bâtiment, et celles liées au secteur du commerce, transports, hébergement et restauration correspondent entre autres aux garages, taxis, alimentation de proximité.

Champ : Artisans

Source : Insee, SINE 2010

Le champ de l'artisanat

L'artisanat se définit comme un domaine d'activité économique constitué d'un tissu de petites et moyennes entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, et exerçant à titre principal ou secondaire une activité relevant du champ juridique de l'artisanat et des métiers.

Ces activités se répartissent dans quatre grandes familles : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services. Selon la loi du 5 juillet 1996, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers, les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés au moment de l'immatriculation et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers au-delà du seuil de 10 salariés (droit de suite).

Des facteurs de pérennité différents chez les auto-entrepreneurs (devenus en 2014 micro-entrepreneurs suite à la loi Pinel)

6 150 auto-entrepreneurs se sont immatriculés au premier semestre 2010. Près d'un sur deux n'ont jamais été actifs, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais déclaré de chiffre d'affaires dans les deux années qui ont suivi leur immatriculation. Ces deux années constituent le délai légal au-delà duquel leur radiation est prononcée. En dehors de ces radiations, au premier semestre 2010, 3 190 auto-entreprises et 3 256 entreprises dites « classiques » ont été créées contre 3 458 nouvelles entreprises en 2006. Ce quasi-doublement des créations en quatre ans résulte d'un effet d'entraînement lié au régime de l'auto-entreprise. Cette population d'auto-entrepreneurs est constituée à la fois de créateurs qui auraient créé une entreprise classique si ce régime n'avait pas existé et de personnes qui n'auraient pas créé leur entreprise sans les facilités accordées par ce nouveau régime.

Les auto-entreprises sont nettement moins pérennes que les entreprises classiques. 39 % d'entre elles sont toujours actives au bout de cinq ans.

Une analyse toutes choses égales par ailleurs sur les auto-entreprises confirme l'importance du secteur d'activité comme déterminant de la pérennité. Les auto-entrepreneurs dans la santé et l'action sociale sont plus pérennes que dans le commerce. Contrairement aux entreprises classiques, le secteur de la construction est le deuxième secteur d'activité le plus pérenne chez les micro-entrepreneurs avec 46 % de survie cinq ans après la création, tandis que la pérennité du secteur de l'industrie est de 33 % soit 44 points de moins que pour les entreprises classiques.

Comme pour les entreprises classiques, près d'un auto-entrepreneur sur quatre est un artisan dont le statut favorise leur pérennité (+ 1 point). En revanche, le niveau de diplôme et les moyens financiers engagés à la création n'ont pas d'impact significatif sur la pérennité des auto-entrepreneurs. Ces derniers investissent peu de moyens à la création : 83 % d'entre eux ont un capital de départ inférieur à 4 000 euros.

Définitions

Taux de survie à n années : proportion d'entreprises créées (y compris reprises) une année donnée qui ont atteint leur énième anniversaire.

Taux de création : dans cette étude, le taux de création est le rapport entre le nombre d'entreprises (hors micro-entrepreneurs) créées au premier semestre 2010 et le stock d'entreprises au 1^{er} janvier 2010.

Une « **personne morale** » est un groupement doté de la personnalité juridique, dont la responsabilité principale incombe à l'entreprise et non au créateur. Les principales formes sont les sociétés anonymes (SA), les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les sociétés civiles immobilières (SCI), les groupements d'intérêt économique (GIE), les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL).

Les entreprises « **personne physique** » n'ont pas de personnalité juridique propre et il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur. L'entreprise « personne physique » regroupe les entreprises individuelles, dont les entreprises individuelles à responsabilité limitée (EIRL).

Le secteur **information-communication** comprend l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, les télécommunications et les activités informatiques et les services d'information.

Méthodologie

Le régime du **micro-entrepreneur** est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social
- d'un régime micro-fiscal
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite. Les entreprises hors micro-entrepreneurs sont appelées entreprises classiques.

Le dispositif SINE 2010 succède aux dispositifs SINE mis en place en 1994, 1998, 2002 et 2006. Il vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence. Il repose sur trois interrogations successives : 2010, puis en 2013 et en 2015 pour les unités pérennes.

Attention : En septembre 2010, une 1^{ère} interrogation des entreprises créées au premier semestre 2010 est lancée avec 2 questionnaires distincts : l'un pour les entreprises ayant opté pour le régime des auto-entrepreneurs et faisant l'objet d'une étude spécifique, l'autre concernant les autres créations.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » (figure 4)

L'analyse des chances de survie à cinq ans d'une entreprise est réalisée à l'aide d'une régression logistique. Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence. Les effets des autres variables sont annulés, d'où une analyse « toutes choses égales par ailleurs ».

On notera que le terme d'analyse « toutes choses égales par ailleurs » est cependant excessif puisqu'il ne prend en compte que les facteurs introduits dans le modèle, ce qui exclut en particulier des facteurs d'ordre socio-économiques non disponibles dans la source utilisée ici.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chef de projets
Rémi Josnin

Rédactrice en chef :
Stéphanie Héran

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2416-9471
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Les entreprises créées en 2010, plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise, *Insee Première* n°1639, Mars 2017
- Trois ans après leur création, les entreprises survivent mieux en Centre-Val de Loire, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°13, Mai 2015
- Moins de créations d'entreprises classiques, mais un meilleur potentiel pour durer, *Insee Centre Info* n°182, Novembre 2012

